



Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté du 18 décembre 2018, la Préfète d'Ille-et-Vilaine informe les habitants de LA CHAPELLE-CHAUSSÉE et LANGAN, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par l'EARL MOUCHOUX, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à la création d'un élevage de volailles situé au lieu-dit « Le Bignon » à LA CHAPELLE-CHAUSSÉE.

Le dossier est consultable pendant quatre semaines, du 21 janvier 2019 au 16 février 2019 inclus :

- en mairie de LA CHAPELLE-CHAUSSÉE, aux heures suivantes : le mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 et le samedi de 9h00 à 12h00,

- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-commune>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de LA CHAPELLE-CHAUSSÉE, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
- par courrier à la préfecture de Rennes, bureau de l'environnement et de l'utilité publique,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public – EARL MOUCHOUX »).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra à la Préfète avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.